



## Problème Bail Stationnement payant

-----  
Par ClassicRed

Bonjour

J'ai emménager dans un appartement en 2019 ( Bailleur SA HLM )  
il m'était proposé une place de parking avec un supplément de 18.06/mois ttc.

J'ai donc pris une place, suite a cela j'ai acquis un second véhicule , j'ai donc fait une demande de place en plus ( avenant sur mon bail du coup (18.06)/mois

le parking est composé de 7 places dont une en place visiteur.

Je viens de savoir que depuis 2019 que je suis dans les lieux , je suis le seul a payé 36.00 par mois.

Je souhaite ne plus payé du fait , et éventuellement me faire remboursé depuis 2019 .

Comment je peux faire juridiquement pour mettre fin à cela ...  
car mon bailleur ne fait rien pour imposé les autres locataire à payé leur places.

J'ai déjà envoyé deux recommandés à  
Commission départementale de conciliation  
Oise Préfecture  
qui sont resté sans réponse à ce jour.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous avez signé pour cette location de place, vous êtes donc lié par ce contrat.  
Si vous préférez vous pouvez le résilier et vous garer sur la place "visiteur" ? ou alors les autres places sont en accès libre et gratuit (premier arrivé premier servi ?)

-----  
Par AGeorges

Bonjour ClassicRed,

De la même façon que :

j'ai donc fait une demande de place en plus ( avenant sur mon bail du coup)

vous pouvez faire une demande de deux places en moins, ce qui se fera via un nouvel avenant à votre bail.  
Et tant que cet avenant ne sera pas 'actif', vous devrez continuer à payer les deux places.

Par ailleurs, personne ne vous ayant obligé à signer pour les deux places que vous avez acceptée (la 1e) puis demandée (la 2e), je ne vois pas comment vous pourriez vous faire rembourser.

Enfin, voyez bien que, actuellement, vous avez deux places qui vous sont réservées. Dès que ce ne sera plus le cas, vous pourriez (de nouveau ?) subir la galère de retrouver une place pour garer votre véhicule chaque soir en rentrant. 18? par mois pour se garer, c'est à peu près le prix d'un stationnement résidentiel municipal. A moins que se garer dans la rue ne soit pas payant chez vous.

Ce qui est sans doute le lot quotidien de ceux qui n'ont pas réservé de place comme vous.